



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 avril 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-020

OBJET : Taux d'imposition 2024

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 4

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire DEZOUTTER pouvoir à Thomas GUETTARD, Nicolas PERROUD pouvoir à Yannick BARBOTTE, Christophe GUYOT pouvoir à Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Isabelle CAMBIER

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières,

CONSIDÉRANT l'examen de l'état de notification n°1259, des taux d'imposition, transmis par la Préfecture, pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE VOTER** les taux des taxes 2024 comme suit :

	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41 %
Taxe d'habitation	10 %

Délibération adoptée par 18 voix Pour, 0 voix Contre et Abstention : 1.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 089-218903466-20240402-2024_020-DE

S²LO